

DELIBERATION N° 99/09-06 - BULLETINS
MUNICIPAUX : MARCHÉ NEGOCIE APRES
CONSULTATION PUBLIQUE

Madame SURGET, rapporteur, informe le Conseil Municipal de la nécessité de communiquer plus efficacement et plus rapidement pour mieux répondre aux attentes des ludréens en matière d'informations municipales et associatives.

A cet effet, il importe de redynamiser les publications qui datent de 1972 pour Ludres Expansion et 1977 pour Ludres Information.

C'est pourquoi, il a été décidé de confier la conception et l'impression de ces bulletins à des professionnels de la communication. Outre une présentation et une rédaction plus efficaces et la suppression des insertions publicitaires, la fréquence de parution de Ludres Expansion est portée à six numéros par an au lieu de trois. Ludres Information reste mensuel.

Madame SURGET rappelle que les associations du Comité d'Expansion ainsi que la Commission "Culture-Information-Jumelage" et son comité consultatif ont été invités à une réunion d'information le 30 Juin 1999.

Conformément à l'article 104-1-10 du Code Général des Marchés Publics, une consultation a été lancée le 15 Juin 1999 pour 4 lots : conception et impression pour les deux bulletins.

11 agences de communication et sociétés d'imprimerie ont déposé des propositions. Les entreprises suivantes ont été retenues :

Ludres Expansion :

conception : Agence TRIWAYS à VELAIN-EN-HAYE,
montant annuel du marché :
103 470 F TTC

impression : Imprimerie BIALEC à NANCY, montant annuel
du marché : 90 708 F TTC

Ludres Information :

conception : Agence ABRACADABRA à NANCY, montant
annuel du marché : 214 668 F TTC

impression : Imprimerie BIALEC à NANCY, montant annuel
du marché : 65 736 F TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 22 voix pour et 6 voix contre :

- de confirmer le choix des trois entreprises mentionnées ci-dessus ,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire 1999, aux imputations suivantes :

611-023 conception - 6237-023 impression.